

Le protocole Standard d'Echange DAF/DGME

Le projet de norme UN/CEFACT "Record Exchange Standard"

19 mai 2008 – Réunion PIN

Olivier de Solan
Direction des archives de France

Contexte général

Dans les archives publiques, l'interface entre producteurs et archives a une base réglementaire (cf. décret n°79-1037), avec des éléments de procédure :

Contrat (article 15)

Procédure d'élimination : bordereau d'élimination, visa d'élimination (article 16)

Procédure de versement : bordereau de versement (article 18)

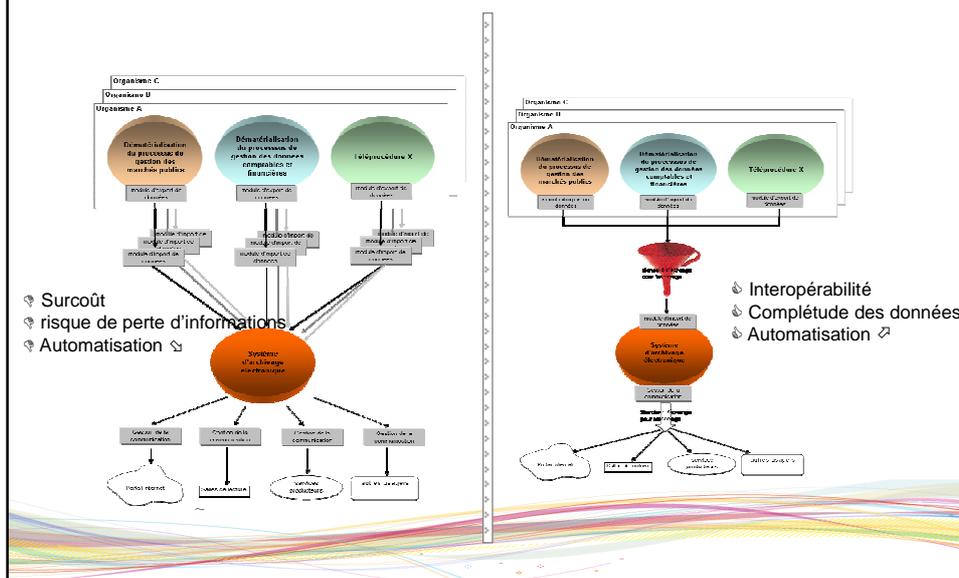
Des usages (manière de décrire et référencer les boîtes...), des formulaires sont en place depuis longtemps.

Contexte général

Avec les archives électroniques, ce système doit être transposé :

- génération d'enveloppes de versement électroniques
- les enveloppes doivent être normalisées afin d'éviter des arrangements au cas par cas (nombreux interlocuteurs hétérogènes pour un même service d'archives)
- garantir la sécurité juridique de l'opération (transfert de responsabilité)
- administration électronique : besoin de transfert en ligne (interface de machine à machine)

Rationalisation des flux



Public visé

Public visé :

- les producteurs d'archives et les DSI pour l'ensemble des applications informatiques dont l'archivage est à organiser;
- les éditeurs de logiciels sectoriels (gestion du personnel, finances, gestion sociale, gestion d'équipements, messagerie, etc.), dont les outils doivent pouvoir exporter automatiquement des données à archiver conformes au standard ;
- les services d'archives, publics ou privés ;
- les tiers-archivistes ;
- les éditeurs de logiciels de gestion d'archives, dont les outils doivent notamment pouvoir accueillir automatiquement des données versées conformes au standard.

Standard d'échange DAF/DGME : point de départ

2004

Test du contrôle de légalité dématérialisé dans les Yvelines, avec la CDC (Fast), selon le format de transmission dédié ACTES (Ministère Intérieur)

Besoin rapide de versement dans un service d'archives

Besoin d'un format d'échange, similaire à ACTES mais pour le transfert d'archives.

Généralisation dans le cadre du projet ADELE 103

Standard d'échange DAF/DGME : élaboration

Groupe de travail DAF / ADAE / AD Yvelines / CDC

Recours à une assistance (méthodologie UN/CEFACT)

Appel à commentaires jusqu'à fin décembre 2005

Ateliers : décembre et janvier 2006

Publication DGME : 7 mars 2006

Instruction DAF du 8 mars 2006

Standard d'échange DAF/DGME : principes

- Un outil directement utilisable : modèle + implémentation (schéma XML, tables de codes...)
- Un protocole simple et rapide à mettre en œuvre (tests sur METS)
- Se concentrer sur l'échange, pas sur le stockage
- Créer un bordereau de transmission générique, applicable à tout contenu
- Prendre en compte les processus (versement, élimination, communication...), pas seulement les paquets et leurs métadonnées (besoin FAST)
- Créer un protocole utilisable par le public et le privé
- Créer un protocole applicable aussi au transfert de dossiers papier

Standard d'échange DAF/DGME : choix

L'appel à commentaires a permis d'évoluer sur certains points :

- Laisser une liberté entre encapsulation des données et référencement (complexité accrue de mise en œuvre mais réalisme)
- Permettre le transport de métadonnées métier

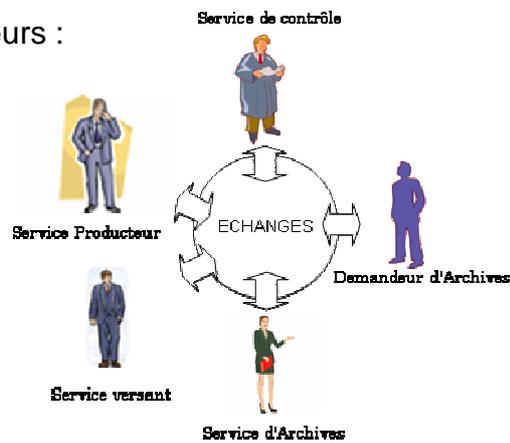
Standard d'échange DAF/DGME : livrables

https://www.ateliers.modernisation.gouv.fr/ministeres/projets_adele/a103_archivage_elect/public/standard_d_echange_d/folder_contents

- Document de base (100 pages) + version anglaise
- Schémas
- Tables de codes
- Exemples
- Profils

Standard d'échange DAF/DGME : contenu

Les acteurs :

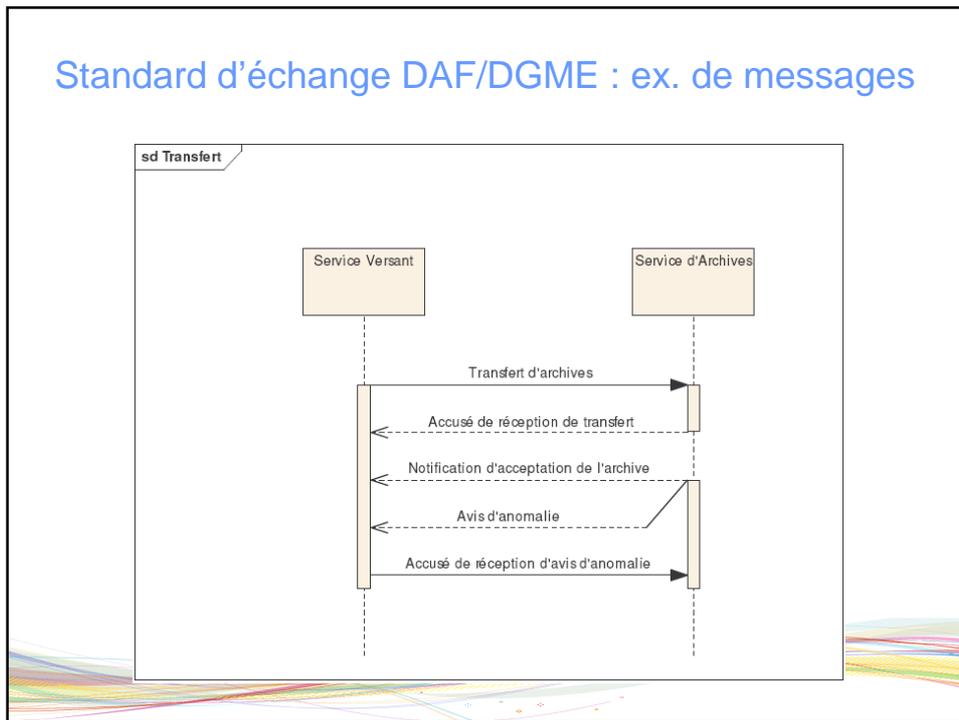


Standard d'échange DAF/DGME : contenu

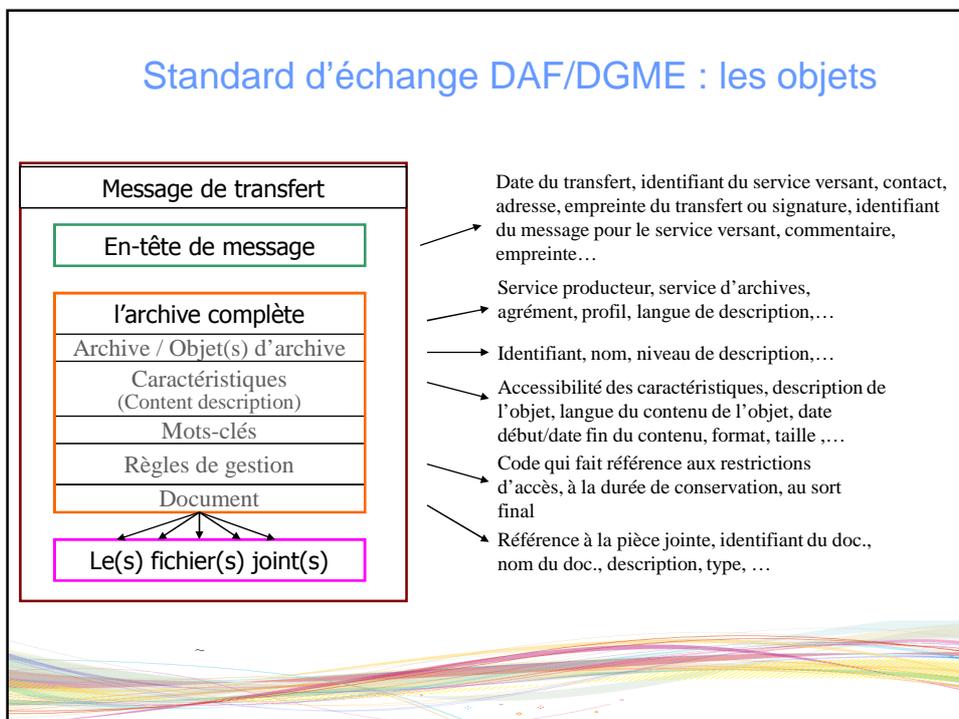
Les échanges :

- Transfert
- Communication
- Notification de modification
- Elimination
- Restitution

Standard d'échange DAF/DGME : ex. de messages



Standard d'échange DAF/DGME : les objets



Standard d'échange DAF/DGME : mise en oeuvre

Emission :

- Marchés publics (opérationnel)
 - Base des élèves du 1er degré (en test)
 - Aide sociale (spécifié)
- etc.

Réception :

- PILAE (en test)

Standard d'échange DAF/DGME : conclusion

Avantages :

- Montre que l'archivage électronique entre dans une phase opérationnelle
- Fonctionne bien dans différents cas de figure

A améliorer :

- Documentation un peu complexe / Manque un guide d'implémentation
- Faire comprendre le positionnement du standard d'échange (ne couvre qu'une partie des besoins liés au transfert d'archives)

Standard international RES : point de départ

Initiative de la France :

- standard français d'échange de données pour l'archivage, méthodologie UN/CEFACT
- améliorer et renforcer le standard existant

Standard international RES : élaboration

- Méthodologie UN/CEFACT
- Soutien logistique CEN
- Soutien ICA
- Liens étroits avec l'ISO (TC 46)

Standard international RES : élaboration

- Pilotage du projet : DAF
- Editeur du projet : Andrew Waugh (Australie / ADRI)
- Groupe de travail : 9 pays représentés

Standard international RES : élaboration

- Octobre 2006 : lancement officiel
Novembre 2006 : réunion du groupe de travail à Bruxelles
Diffusion d'un questionnaire sur le périmètre du projet (20 réponses reçues)
Avril 2007 : réunion du groupe de travail à Berlin
Septembre 2007 : première version du standard
Janvier – février 2008 : appel à commentaires (importante contribution NARA)
- Finalisation prévue en juin 2008.

Standard international RES : principes

- Séparation nette modèle / implémentation : seul le modèle est traité pour le moment
- Un protocole simple et rapide à mettre en œuvre
- Se concentrer sur l'échange, pas sur le stockage
- Créer un bordereau de transmission générique, applicable à tout contenu

Standard international RES : choix

Le questionnaire et l'appel à commentaires ont permis de trancher certains points :

- Prendre en compte les processus, pas seulement les paquets et leurs métadonnées (importance du transfert de responsabilité)
- Se concentrer sur le transfert, qui est le besoin prioritaire
- Traiter les métadonnées a minima et permettre une adaptation à tout type de modélisation des archives (contribution NARA)
- Adopter la terminologie OAIS (archive / producteur)

Standard international RES : livrables

Version provisoire (31 pages, seulement en anglais pour le moment) :

<http://www.cen.eu/cenorm/businessdomains/businessdomains/iss/iss/activity/e-gov.asp>

Standard international RES : contenu

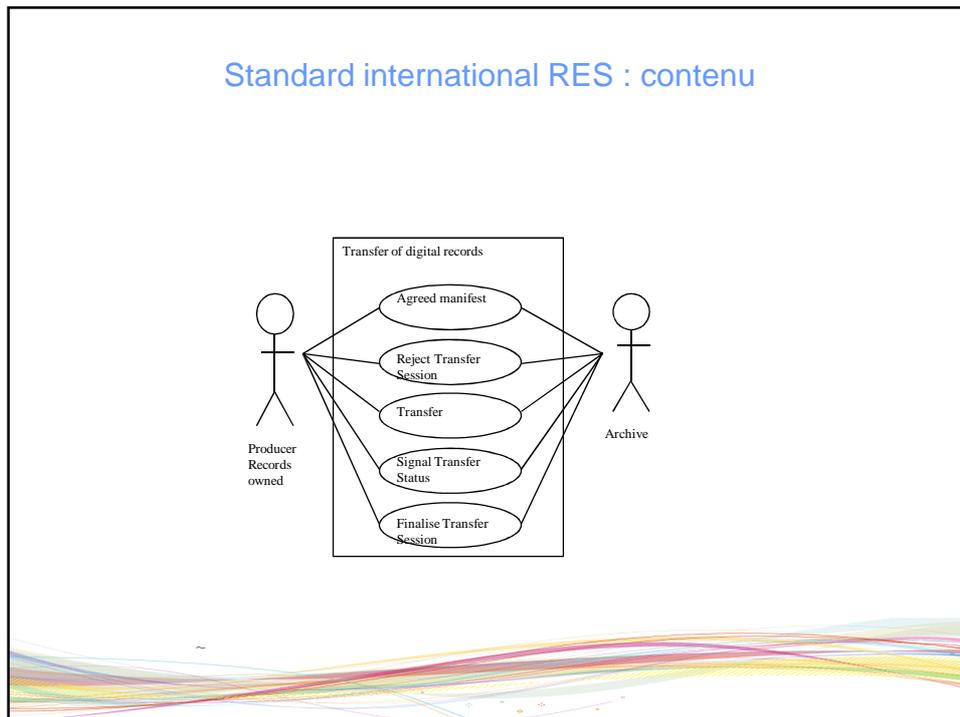
Les acteurs :

- Producteur
- Archive

Les échanges :

- Transfert

Standard international RES : contenu

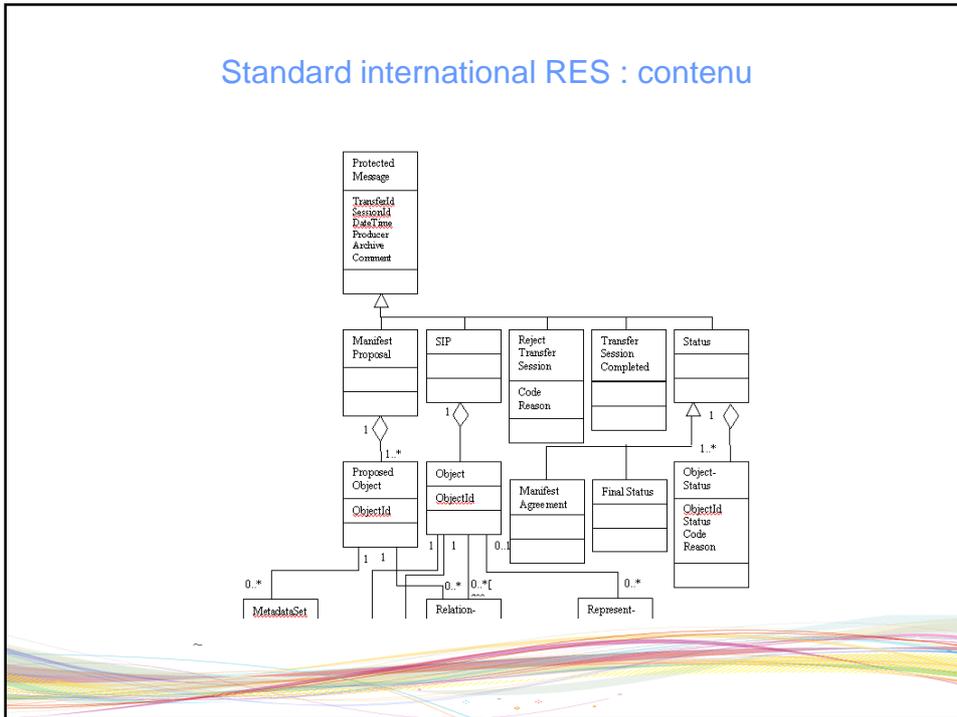


Standard international RES : contenu

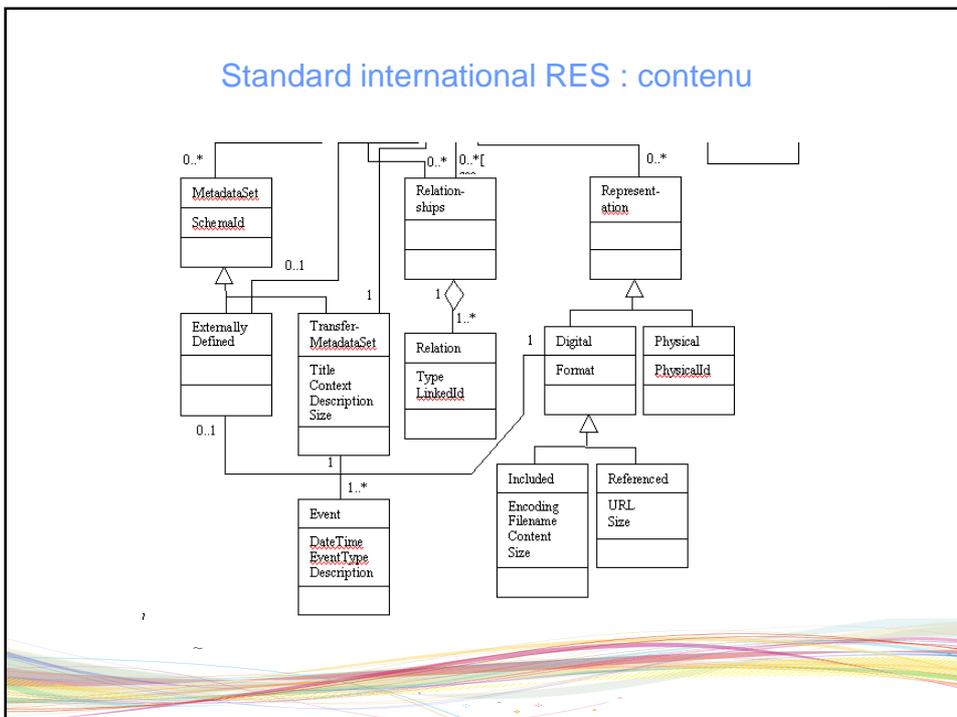
Le standard décrit une session de transfert :

- Le producteur envoie un « manifeste » (accepté ou refusé en totalité ou en partie par l'archive), qui liste un ensemble d'objets à transférer
- Le producteur envoie des objets, dans l'ordre qu'il souhaite
- L'archive envoie des messages de statut (objet accepté / refusé)
- Le producteur envoie un message pour clore la session de transfert
- L'archive envoie un message donnant le statut final de chaque objet listé dans le manifeste initial.

Standard international RES : contenu



Standard international RES : contenu



Standard international RES : relation à d'autres normes

Bonne compatibilité avec le standard d'échange français, mais :

- seul le transfert est traité dans le RES (nombreuses transactions dans le standard français)
- le RES prévoit un premier échange obligatoire sur le manifeste (facultatif dans le standard français)
- le RES permet un transfert en plusieurs paquet (un transfert = un paquet dans le standard français).

Le RES est compatible avec les normes d'emballage (METS...) et les différents schémas de métadonnées.

Standard international RES : relation à d'autres normes

Le transfert comporte de nombreux composants :

- négociation d'un contrat
- processus de transfert
- emballage
- métadonnées
- données...

Les standards présentés se focalisent surtout sur les processus de transfert de responsabilité et sur l'emballage. Le standard d'échange aussi sur les métadonnées.

La négociation est totalement en dehors.

olivier.de-solan@culture.gouv.fr

